

● (1212)

Si le gouvernement espère obtenir notre collaboration, non seulement dans ce domaine mais également dans d'autres qui touchent la Chambre des communes, je tiens à dire très sérieusement au ministre des Finances qu'il ferait mieux de revenir sur cette décision et vite. Il n'est pas question qu'il s'arroge le droit absolu de manipuler les organes d'information—car c'est bien ce dont il s'agit—tout en espérant obtenir la collaboration des partis d'opposition à la Chambre, dans ce domaine comme dans d'autres.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: A l'instar de tous les autres députés, le ministre sait que toute délibération sera impossible à la Chambre tant qu'il agira pas de cette façon en enfreignant sans cesse les règles du jeu qui s'imposent aux députés de tous les partis.

C'est pourquoi je tiens à vous dire au sujet de cette question de privilège, monsieur l'Orateur, que le ministre ferait mieux de revenir sur cette décision et vite, de crainte que les relations de travail normales entre les partis de la Chambre ne se détériorent et ce, de façon irrémédiable.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je donnerai la parole au ministre dans quelques instants. Il pourra invoquer le Règlement pour parler du débat qui doit se dérouler plus tard aujourd'hui. Je dois toutefois bien préciser que le problème qu'a soulevé le député d'Oshawa-Whitby a trait à la collaboration qui peut rendre les délibérations plus constructives et plus intelligentes, que ce soit aujourd'hui ou pendant toute la durée du débat sur le discours du trône. Ce problème concerne la collaboration entre les partis, cependant, et la présidence n'a rien à trancher car rien n'oblige à consulter les députés relativement à un discours que prononce le ministre des Finances au cours du débat sur le discours du trône. Il m'est donc impossible de considérer cette intervention comme une question de privilège. Cependant, le député a fait valoir son argument et je suis sûr que le ministre voudra y répondre en invoquant le Règlement.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je m'étonne que le député s'emporte tellement. J'ai parlé à son leader à la Chambre aujourd'hui et il m'a posé des questions très raisonnables. Je lui ai dit que son parti pourrait faire venir ses critiques à mon bureau. J'ai voulu faire preuve de courtoisie en permettant à l'opposition de me faire part de ses critiques afin de pouvoir en discuter auparavant.

M. Broadbent: Une demi-heure avant.

M. Chrétien: J'ai pensé qu'une demi-heure suffirait. Si l'opposition estime qu'elle a besoin de plus d'une demi-heure, je suis d'accord. Tout le monde me connaît et mon discours sera très bref. Ce ne sera pas un discours d'une heure et demie, il durera plutôt 20 minutes. Je voudrais être bref, précis et ne

Commission du tarif

pas digresser. J'ai cru que les critiques des créditistes et des conservateurs pourraient le comprendre en une demi-heure, mais si le critique néo-démocrate a besoin d'une heure, je les ferai venir une heure plus tôt dans mon bureau.

Des voix: Bravo!

M. Jones: Monsieur l'Orateur, il me semble qu'un député indépendant qui n'appartient pas à un parti politique a un motif d'invoquer la question de privilège. Si on doit présenter un document aux leaders de ces partis, je pense qu'on devrait le faire également au député indépendant. Il devrait y avoir un peu de justice. S'il y a matière à collaboration ici, je pense que l'on devrait collaborer aussi avec un député affilié à aucun parti. J'ai des privilèges, monsieur l'Orateur, et je pense que les ministres devraient le reconnaître.

M. l'Orateur: A l'ordre. De nouveau le député signale la nécessité de collaborer mais cela n'a rien à voir avec les précédents ou les coutumes de la Chambre. Il n'y a rien qui permette à la présidence de considérer la remarque du député comme une question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DÉPÔT DE L'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL ET LA G.R.C.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, je voudrais, du consentement de la Chambre, déposer dans les deux langues officielles copie d'un document intitulé *Protocole d'entente intervenu entre le ministère du Revenu national (impôt) et le ministère du solliciteur général du Canada*, tel que je l'avais promis en réponse à une question du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) hier, au cours de la période de questions.

* * *

[Traduction]

LA COMMISSION DU TARIF

DÉPÔT D'UN RAPPORT RELATIF AUX FRUITS ET LÉGUMES APPRÊTÉS

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je désire déposer, dans les deux langues officielles, un rapport provisoire de la Commission du tarif recommandant certains changements dans les droits sur les fruits et les légumes apprêtés.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.